



Arrêté grand-ducal du 11 octobre 2019 portant attribution des compétences ministérielles aux membres du Gouvernement.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,
Vu l'article 76 de la Constitution ;
Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'État ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

Les compétences ministérielles sont attribuées comme suit :

- Monsieur Xavier BETTEL : Premier Ministre ; Ministre d'État ; Ministre des Communications et des Médias ; Ministre des Cultes ; Ministre de la Digitalisation ; Ministre de la Réforme administrative ;
- Monsieur Étienne SCHNEIDER : Vice-Premier Ministre ; Ministre de l'Économie ; Ministre de la Santé ;
- Monsieur François BAUSCH : Vice-Premier Ministre ; Ministre de la Défense ; Ministre de la Mobilité et des Travaux publics ; Ministre de la Sécurité intérieure ;
- Monsieur Jean ASSELBORN : Ministre des Affaires étrangères et européennes ; Ministre de l'Immigration et de l'Asile ;
- Monsieur Romain SCHNEIDER : Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ; Ministre de la Sécurité sociale ;
- Monsieur Pierre GRAMEGNA : Ministre des Finances ;
- Monsieur Daniel KERSCH : Ministre des Sports ; Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire ;
- Monsieur Claude MEISCH : Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Madame Corinne CAHEN : Ministre de la Famille et de l'Intégration ; Ministre à la Grande Région ;
- Madame Carole DIESCHBOURG : Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ;
- Monsieur Marc HANSEN : Ministre de la Fonction publique ; Ministre aux Relations avec le Parlement ; Ministre délégué à la Digitalisation ; Ministre délégué à la Réforme administrative ;
- Monsieur Claude TURMES : Ministre de l'Énergie ; Ministre de l'Aménagement du territoire ;
- Madame Paulette LENERT : Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ; Ministre de la Protection des consommateurs ;
- Madame Sam TANSON : Ministre de la Culture ; Ministre de la Justice ;
- Madame Taina BOFFERDING : Ministre de l'Intérieur ; Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- Monsieur Lex DELLES : Ministre des Classes moyennes ; Ministre du Tourisme ;
- Monsieur Henri KOX : Ministre du Logement ; Ministre délégué à la Défense ; Ministre délégué à la Sécurité intérieure.

Art. 2.

Notre arrêté du 5 décembre 2018 portant attribution des compétences ministérielles aux membres du Gouvernement est abrogé.

Art. 3.

Notre Premier Ministre, Ministre d'État, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets au 11 octobre 2019.

Le Premier Ministre,
Ministre d'État,
Xavier Bettel

Palais de Luxembourg, le 11 octobre 2019.
Henri

